



BS\_2023\_69

## DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le trente novembre deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

### PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Fabrice SANCHEZ, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON, Claude CAUDAL et Jean-Marc JOUNIER, et M. Frédéric LAUNAY

**Secrétaire de séance : Frédéric MILLET**

**Titulaires : 12      Quorum : 7      Présents : 11      Votants : 11      Pouvoir : 0**

**A DISTANCE (non votant) :** Mme Edith MARGUIN

### **ETUDE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA LOIRE ATLANTIQUE – MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE D'ATLANTIC'EAU**

Par une délibération en date du 03 février 2023, le Comité syndical a approuvé la participation d'atlantic'eau à l'étude du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique pour un montant de 5 348 € TTC et a délégué au Bureau syndical toute modification de ce montant qui s'avèrerait nécessaire au terme de la prestation réalisée par le bureau d'études SAFEGE.

Pour rappel, le département de Loire-Atlantique réalise l'étude pour le nouveau schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable afin d'anticiper à échéances 2030-2050, les besoins du territoire en matière d'alimentation en eau potable.

L'étude a été confiée au bureau d'études SAFEGE pour un délai de réalisation de 10 mois de janvier à octobre 2023 (hors phase de validation). Lors de sa réunion du 1er septembre dernier, le comité de pilotage de l'étude du schéma départemental a jugé que la connaissance prospective des évolutions de la ressource Loire était à ce jour encore trop incertaine pour ce qui est de son évolution, à horizon 2050.

Le comité a souhaité approfondir cette connaissance, notamment en activant des modélisations complémentaires dans le cadre d'études menées actuellement par le GIP Loire Estuaire, afin de définir et programmer des orientations d'aménagements et de gestion de l'alimentation en eau potable adaptées le mieux possible à l'évolution prévisionnelle du fleuve.

Cette décision conduit à prolonger le marché signé avec le bureau d'études SAFEGE. L'étude pour les territoires non directement conditionnés par la ressource Loire est, quant à elle, poursuivie.

Le coût de la modélisation complémentaire sur la Loire, mené par le GIP Loire Estuaire est de 82 000€ HT.

La répartition financière entre les maîtres d'ouvrage est la suivante :

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Montant total</b>                       | <b>82 000 €</b> |
| Montant AELB (20%)                         | 16 400 €        |
| <b>Reste partenaires aide AELB déduite</b> | <b>65 600 €</b> |
| Nantes Métropole (50%)                     | 32 800 €        |
| Département Loire Atlantique (25%)         | 16 400 €        |
| Syndicat Vignoble Grandlieu (12,5%)        | 8 200 €         |
| <b>Atlantic'Eau (6,25%)</b>                | <b>4 100 €</b>  |
| CARENE (6,25%)                             | 4 100 €         |

Il convient d'approuver le montant de cette participation complémentaire nécessaire à la réalisation de l'étude du schéma départemental.

Suite à ces informations,

#### Le Bureau syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le courrier du Département de Loire-Atlantique en date du 03 janvier 2023 relatif à la demande de participation d'atlantic'eau à l'étude du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique,**

**Vu la délibération du Comité syndical du 03 février 2023 (CS\_2023\_06) relative à la participation financière d'atlantic'eau à l'étude du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable,**

**Considérant que la réalisation d'une modélisation complémentaire par le GIP Loire Estuaire permettra une meilleure connaissance des évolutions de la ressource Loire pour la réalisation de l'étude relative au schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable,**

**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE, à l'unanimité :

**- d'approuver la participation financière complémentaire d'atlantic'eau à la modélisation sur la Loire réalisée par le GIP Loire Estuaire pour un montant de 4100 € HT,**

**- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution des présentes.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean-Michel BRARD



BS\_2023\_69

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ~~cet acte, compte tenu de :~~

- sa transmission en Préfecture le 14/12/2023

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 14/12/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication